
TERMES DE RÉFÉRENCE

« EVALUATION DES PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES GESTIONNAIRES DES AP ET DES LEADERS COMMUNAUTAIRES DE MADAGASCAR »

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Actuellement, 123 sites sont situés sur 7.1 millions d'hectares dans le réseau d'aires protégées. D'après les estimations, Madagascar aura environ 140 aires protégées d'ici 2030, avec une hausse spectaculaire des aires marines protégées. C'est un défi qui nécessite un renforcement de la capacité nationale afin de gérer les aires protégées à tous les niveaux.

La FAPBM et la fondation Hempel, conscientes des défis à relever, s'engagent à mener à bien des actions visant à garantir la bonne gestion des aires protégées à tous les niveaux. Elles continuent de travailler ensemble pour former les gestionnaires AP et les leaders communautaires. Une décision qui s'oriente vers une perspective de conservation académique de la biodiversité. Ce projet vise à développer les compétences des gestionnaires des aires protégées et des leaders communautaires de Madagascar afin de mieux préserver la biodiversité et les services écosystémiques essentiels pour le bien être des êtres vivants.

De nombreuses études ont été déjà menées dans ce cadre de renforcement dans la gestion des AP à Madagascar, pour ne citer que le projet REPC, les projets FAMPITAF 1 et 2, le forum LAFA, les projets de Maliasili, Le projet prévoit une évaluation des programmes de formation réalisés au sein des AP par les ONGs, associations nationales et internationales pour aider à établir les bases de ce programme de renforcement des compétences.

Dans le cadre de ce projet de développement de compétences financé par HEMPEL, la FAPBM recherche un groupe de consultants pour évaluer les programmes de formation antérieurs et identifier les compétences à développer pour de meilleures gestions des aires protégées terrestres et marines.

B. OBJECTIFS

L'objectif de la mission est de mettre à disposition de la FAPBM toutes les informations et outils nécessaires pour développer un programme de renforcement des compétences des gestionnaires des aires protégées terrestres et marines et des leaders communautaires visant à une conservation efficace et efficiente de la biodiversité et des services écosystémiques.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Mener des recherches approfondies sur les projets de formation et de renforcement des capacités portant sur la conservation de la biodiversité et la gestion des AP à Madagascar ;
- Faire un bilan clair et précis des programmes de renforcement des compétences antérieurs et actuels aux niveaux national et international ;
- Elaborer un document de capitalisation des acquis dont l'enjeu principal est de capitaliser les acquis à travers une éventuelle orientation sur les conduites des formations (ressources matérielles, approches, critères des formateurs...) des modules et contenus de formation.

C. MÉTHODOLOGIE

La définition de la méthodologie doit prendre en compte les questions ci- dessous :

- Dans quelle mesure l'évaluation pourra aider à l'identification des forces et faiblesses de la réalisation des programmes de renforcement des compétences antérieurs ?
- Quelle est la méthodologie appropriée pour aborder une évaluation à différents niveaux (matériels utilisés et existants, bénéficiaires, modules et contenus) ?
- Quels critères d'évaluation permettent d'identifier les compétences à capitaliser ?
- Comment l'évaluation peut-elle répondre aux besoins de développement des compétences des gestionnaires d'AP et des leaders communautaires de la conservation ?
- Jusqu'où les besoins recueillis peuvent faciliter la définition des normes de compétences pour les gestionnaires d'AP et les leaders communautaires de la conservation ?
- Quels les facteurs permettront de valider les normes de compétences des gestionnaires et leaders communautaires de la conservation à réinvestir ?

Les recherches qui seront menées doivent inclure les programmes de formation des capacités similaires au niveau international. Par ailleurs, le bilan des programmes de renforcement des compétences antérieurs et actuels établi doit fournir des informations fiables sur l'identification des bonnes pratiques de compétence.

D. RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Au terme de la mission, un programme de renforcement des compétences des gestionnaires des aires protégées terrestres et marines sera élaboré. Le programme tiendra compte des acquis antérieurs et des nouveaux besoins en renforcement des compétences tenant compte des défis et enjeux de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées tant au niveau national qu'international.

Les livrables attendus sont :

- Premier livrable : un rapport (en deux exemplaires) de 20 à 30 pages maximum (hors annexes), dans les soixante-quinze (75) jours après le démarrage, qui comprendront les éléments suivants :

- Une fiche de synthèse avec les principales conclusions et recommandations de l'évaluation (2 pages maximum) ;
 - Un résumé exécutif (4 à 5 pages maximum) ;
 - Un rapport principal comprenant : le contexte, les objectifs et la méthodologie de l'évaluation, les résultats détaillés de l'évaluation y compris les perspectives et les recommandations émises par le consultant ;
 - Des annexes qui reprendront le déroulé de la mission, les outils utilisés, les différentes visites effectuées et des comptes rendus succincts des rencontres avec les différentes parties prenantes ;
- Deuxième livrable : Un rapport (en deux exemplaires) de 30 à 40 pages sur les nouveaux besoins identifiés : contexte, description des structures requérantes, justification et intérêt des nouveaux besoins, les normes de compétences dans la gestion des AP et AMP de Madagascar, dans les quinze (15) jours après la validation du premier livrable.

Chaque livrable fera l'objet d'une restitution auprès du coordinateur du programme de renforcement des compétences, du responsable de suivi-évaluation et du Directeur Exécutif de la FAPBM, d'une restitution auprès des membres du comité consultatif du programme et d'une restitution auprès des autres parties prenantes du programme.

E. QUALIFICATIONS

Le groupe de consultants doit être composé d'au moins six (06) personnes dont au moins un expert en conception et développement de programme de formation, un expert en conservation de la biodiversité et en gestion des aires protégées et un expert en suivi-évaluation de projet de niveau BACC+5 minimum, ayant les qualifications suivantes :

- Disposant de plus de 10 années d'expérience dans le développement de programme de formation ;
- Disposant de plus de 10 années d'expérience en suivi-évaluation dans le domaine de la formation et de l'éducation ;
- Disposant de plus de 10 années d'expérience en conservation de la biodiversité et en gestion des aires protégées ;
- Disposant de bonnes connaissances de programme de formation en conservation de la biodiversité et en gestion des aires protégées au niveau international ;
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais, écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse) ;
- Excellentes qualités de communication et d'organisation).

F. DUREE DE LA MISSION

Le début de la mission est prévu en Novembre 2024 avec une durée de réalisation estimée à quatre (04) mois. Les rapports finaux doivent être livrés au plus tard à fin Février 2025.

G. CRITERES D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation	Pondération
Expérience du consultant	25
- Avoir réalisé des missions d'évaluation de projet de coopération internationale dont au moins une mission dans le suivi évaluation environnemental ou l'éducation, ou le développement	05
- Expérience en suivi et évaluation des activités de conservation de la biodiversité	05
- Expérience pour des missions d'évaluation de formation, d'identification des besoins pédagogique et andragogique	10
-Avoir une très bonne connaissance du SAPM et des acteurs de la conservation de la biodiversité à Madagascar	05
Conformité de la méthodologie et du plan de travail avec les TDR	15
- Compréhension de la mission et pertinence de la méthodologie proposée	05
- Cohérence du chronogramme à la méthodologie proposée	10
Qualité des personnels	60
- Effectif proposé (au minimum 6)	05
- Un expert en conservation de la biodiversité et en gestion des aires protégées, Bac + 5	05
- Un expert en suivi-évaluation de projet de niveau, Bac + 5	05
- Un expert en conception et développement de programme de formation, Bac + 5	05
- Des assistants Bac + 3 en sciences sociales ou en conservation de la biodiversité ou formation andragogique	10
- Capacité à travailler en équipe avec diverses personnes et cultures	05
- Expertise technique dans plusieurs des domaines suivants : environnement, ingénierie sociale, éducation, développement durable, renforcement institutionnel, gouvernance territoriale, résilience climatique ; andragogie	05
- Bonne connaissance des concepts du programme de renforcement des compétences dans le domaine environnemental	05
- Connaissance approfondie des enjeux d'un projet de formation pour le renforcement des compétences	10
- Connaissances des modules de formation, des outils didactiques, des approches pédagogiques, des politiques de la formation au sein des aires protégées terrestre et marine au niveau national, régional et international	05
Total	100